Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-40-2026Tgarderi-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 24* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 29 mai 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le vendredi 5 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, Mme DUTTO Jacqueline, M. ESTRAYER Raymond, Mme AUTIN Stessye, M. GOTSIRIDZE Levan, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN - CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian	à	Monsieur MOUTTE Michel
DE FILIQUIER Clément	à	Mme AUTIN Stessye,
Monsieur BENOIT Marc	à	Mme SERGENT Christine
Mme DRAPIER Nathalie	à	Monsieur DUPRAZ Pascal
Mme KRAFFT Martine,	à	Mme DUTTO Jacqueline

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 17 h 30

40 - TARIFS DE LA GARDERIE 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a fixé lors du Conseil Municipal du 29 juin 2024, les tarifs de la garderie qui prend en charge les enfants de 16h30 à 18h00.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-40-2026Tgarderi-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

La participation des familles avait été fixée à 2,50 € par soir et par enfant.

Il est proposé de porter ce montant à 2,60 € par soir et par enfant pour l'année 2026/2027.

Les parents devront prévoir le goûter des enfants.

La garderie du matin de 7h30 à 8h30 reste **toujours** gratuite.

Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver le tarif de participation des familles à 2,60 € pour l'année 2026/2027.

- Les membres de l'assemblée
- Monsieur le Maire entendu dans son exposé
- A la majorité des membres présents et représentés

-

- 6 votes contre (BENOIT, SERGENT, MARTINEZ, BONIFAY, PARIS, M. VERHAEGHE).
- 23 voix pour.

Article 1 : d'approuver le tarif de participation des familles à 2,60 € pour l'année 2026/2027.

Article 2 Autorisent le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

LE MAIRE
ROBERT DELEDDA

Robert Deledda

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355